

Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° VUL/21.062112

*En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'Arrêté du 27 juin 2018 modifiant l'article 4 de l'Arrêté du 14 mai 2014
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motocycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale : **DEL CROIX INDUSTRIE SAS**

Usines/Ateliers : **DEL CROIX INDUSTRIE SAS**
B.P. 39
62453 BAPAUME CEDEX
(France)

Gammes de véhicules : **N1 / O1 / O2**

Périmètre évalué : Procédures d'assurance de la qualité et Certificat ISO 9001.

Date de la qualification : **30 juillet 2021**

Date de limite de validité : **28 septembre 2024**



Cyril MAINGOT
Secrétaire de la Marque
Certification, Audits et Inspections

